
PROPOSITION N° 2 - Coordination du soutien aux personnes âgées favorisant leur maintien à domicile

Au nom du Groupe PDC/PVL, Monsieur Christian Repond s'exprime en ces termes :

L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de ce que connaissent la Suisse et la majorité des pays industrialisés, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des personnes de 65 ans et plus. Ce n'est pas uniquement une prolongation de la durée de vie qui se dessine aujourd'hui, mais également l'allongement de la vie sans handicap majeur, repoussant toujours un peu plus loin l'apparition des premiers signes de dépendance physique, psychique ou autres nécessitant une prise en charge institutionnelle. Si le prolongement de la vie, idéalement en bonne santé, est un fait positif, il implique des actions planifiées et une véritable stratégie afin de garantir l'autonomie des personnes âgées qui vivent à domicile.

Il est par conséquent primordial de développer et d'étendre l'offre des services qui leur permettent de maîtriser la vie quotidienne et de rester intégrés dans la communauté.

Notre canton s'en préoccupe puisqu'il a lancé à la fin 2009 le projet Senior+ qui vise à l'élaboration puis à l'approbation par le Conseil d'Etat d'une politique cantonale en faveur de la personne âgée. L'avant-projet du concept cantonal en faveur des seniors est actuellement en consultation. Au terme de celle-ci, un projet de loi concernant la personne âgée sera proposé au Grand Conseil pour en fixer les bases légales.

A ce stade de la réflexion, on peut d'ores et déjà faire le constat suivant :

- 1. Le canton de Fribourg est bien doté en nombre de lits d'EMS par rapport à nos cantons voisins.*
- 2. Les personnes âgées souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible.*
- 3. Les soins à domicile (SAD) et les structures intermédiaires, favorisant ce maintien à domicile, sont par contre insuffisants.*

Pour ce qui est des SAD, de nouveaux postes seront créés ces prochaines années.

Par contre aucun engagement financier n'est envisagé pour l'instant dans les structures intermédiaires, étant entendu que l'intervention des pouvoirs publics ne doit pas se substituer à la responsabilité individuelle. Celle-là doit être effectuée en complément de l'initiative privée.

Sur la base de ces considérations et sachant que :

- 1. les communes jouent un rôle important dans l'accompagnement social et la prise en charge socio-sanitaire,*
- 2. beaucoup de prestations sont déjà proposées dans ce domaine, mais sans réelle coordination,*
- 3. le projet cantonal attribue le rôle primordial de coordination aux districts/régions,*

je demande au Conseil communal de nous proposer, sur la base du concept cantonal en faveur des seniors :

la mise en place d'un concept communal et régional de coordination des diverses prises en charges et services favorisant le maintien à domicile des aînés dans le respect de leur autonomie et de leur auto-détermination, concept établi après un inventaire des différentes offres existantes et celles à développer et mettant à disposition un seul centre de réception des appels des seniors à domicile dans le besoin (numéro unique). »

Monsieur le Président remercie Monsieur Christian Repond pour sa proposition, qui sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.